

## Pourquoi un syndicat FNEEQ et CSN ?



En adhérant à la FNEEQ, un syndicat s'affilie ainsi à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). L'action du syndicat bénéficie alors d'une organisation capable de diffuser de l'information et de mobiliser les membres d'autres syndicats pour défendre les droits, mais également des causes sociales concernant l'éducation, par exemple la lutte contre la hausse des droits de scolarité. L'affiliation à la FNEEQ permet de contribuer non seulement à de meilleures conditions d'enseignement mais aussi au développement du Québec tout entier.

### ■ Fédération

La fédération soutient principalement le syndicat sur le plan de la convention collective et des arbitrages. Le syndicat fait partie d'un des trois regroupements sectoriels : le regroupement cégep, le regroupement des syndicats des établissements privés et le regroupement

université composé de syndicats de chargées et chargés de cours, des maîtres de français langue seconde, des tuteurs et des tutrices. Les délégués-es des syndicats se rencontrent régulièrement afin d'examiner des problématiques communes.

Enfin, à la FNEEQ, des instances politiques (conseil fédéral et congrès) réunissent tous les syndicats et traitent notamment des principaux enjeux en éducation.

### ■ Conseils centraux

Dans chaque région du Québec, les syndicats CSN sont regroupés dans un conseil central où ils peuvent discuter des questions locales et du développement régional, peu importe leur secteur d'activité. Ce sont également les conseils centraux qui soutiennent les syndicats dans leurs activités de mobilisation. Ils ont aussi un rôle politique à jouer dans leur région.

### ■ Confédération

Les syndicats, les conseils centraux et les fédérations constituent la CSN, ce qui est représenté par chacun des maillons du logo de la confédération. Le conseil central, la fédération et la confédération tiennent en alternance, tous les trois ans, leur congrès qui permet de définir les objectifs, les mandats prioritaires et les activités pour les trois années à venir.

La CSN prend position sur toute question d'ordre politique d'importance pour la population du Québec : le travail, la santé, l'éducation, l'environnement, les droits individuels et collectifs, dont ceux des femmes, des jeunes et des personnes démunies.

La confédération permet de mettre en pratique la solidarité entre tous les syndicats de la CSN, avec les travailleurs et les travailleuses d'autres organisations et ainsi de s'associer à l'évolution du mouvement social.



## une intervenante majeure en éducation

DEPUIS SA FONDATION EN 1969, LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU QUÉBEC (FNEEQ) A ÉTÉ DE TOUTES LES LUTTES EN ÉDUCATION ET ELLE CONTINUE D'ÊTRE UNE INTERLOCUTRICE INCONTOURNABLE DANS TOUS LES FORUMS OÙ SE JOUE L'AVENIR DE L'ÉDUCATION.

Elle représente 25 000 enseignantes et enseignants répartis dans 37 syndicats de cégeps et dans 30 établissements d'enseignement privés. Elle représente aussi les chargées et chargés de cours de huit universités, ainsi que les maîtres de français langue seconde de l'Université Laval, les tutrices et les tuteurs de la TÉLUQ (Télé-université de l'Université du Québec), les maîtres d'enseignement de l'ÉTS (École de technologie supérieure) et les étudiants diplômés employés (teaching assistants) de l'Université McGill. Avec ses syndicats répartis entre les secteurs public et privé, la FNEEQ couvre tous les ordres d'enseignement. Elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

La FNEEQ croit que l'éducation est un bien public qu'il faut protéger contre les pressions accrues visant la commercialisation des services publics. La FNEEQ, avec la CSN, travaille à s'assurer que l'éducation ne soit jamais considérée comme une marchandise dans toute entente internationale sur la libre circulation des biens et services.

Les enjeux pédagogiques sont au cœur de ses préoccupations. Il faut constamment rappeler que la mission de l'enseignement, c'est d'offrir une formation à des individus soucieux de s'épanouir et d'évoluer dans la société d'aujourd'hui. Tout en croyant à une éducation bien ancrée dans le réel, la FNEEQ s'oppose à toute vision utilitariste de l'éducation qui voudrait la mettre strictement au service de l'entreprise, au détriment de sa mission première.

La FNEEQ considère qu'il faut tout mettre en œuvre afin de valoriser la profession enseignante, afin de faire reconnaître à sa juste valeur le travail accompli par ses membres aux niveaux secondaire, collégial et universitaire. La liberté académique et l'autonomie professionnelle, en particulier dans l'enseignement supérieur, sont des facteurs essentiels pour la qualité de l'éducation.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC (FNEEQ)  
1601, avenue De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
Tél. : 514 598-2241  
Télec. : 514 598-2190  
fneeq.reception@csn.qc.ca  
www.fneeq.qc.ca

Rédaction : Marie Blais, Francis Lagacé, Karine L'Écuyer  
Graphisme : Denise-Madeleine Cotte  
Photos : Archives CSN  
Impression : Imprimerie CSN



# PLUS DE 40 ANS DE LUTTES



**1969** : Fondation de la Fédération nationale des enseignants québécois (FNEQ). La FNEQ intègre les nouveaux syndicats de cégeps et les syndicats de professeurs des établissements privés déjà affiliés à la CSN : ceux des collèges classiques et des écoles privées et le Syndicat des professeurs de l'État du Québec (écoles techniques, écoles normales et conservatoires de musique et d'agronomie). Il ne faut pas oublier qu'en 1966, 13 responsables syndicaux avaient été emprisonnés à la suite de la grève des 2000 membres du SPEQ.

Première convention collective nationale dans les cégeps : généralisation de la norme 1/15 (1 professeur pour 15 étudiants).

**1972** : Participation des membres de la FNEQ en provenance des cégeps au Front commun des syndicats du secteur public (CSN, CEQ, FTQ). Obtention de l'autonomie départementale et de la gestion par les pairs.

**1974-1976** : Étude sur la tâche enseignante au collégial (rapport Carlos), recherche d'une meilleure équité d'un collège à l'autre, amélioration sur le plan des ressources et du perfectionnement.

**1976** : Début de la syndicalisation des chargées et chargés de cours des universités. Fondation du premier syndicat à l'UQAM. À l'Université de Montréal, l'accréditation sera accordée par un refus de pourvoi de la Cour suprême après sept ans de lutte. Acquisition du principe d'ancienneté et obtention du congé de maternité.

**1979-1980** : Nouvelle formule assurant l'équité entre différentes disciplines : instauration de la charge individuelle (CI) dans les cégeps. Garantie d'une CI maximale dans le réseau collégial avec ajout de ressources en cas de dépassement.

**1982** : La FNEQ devient la FNEEQ.  
1982-1983 : Après trois semaines de grève, le gouvernement impose la loi matraque 111 qui décrète une augmentation de la tâche dans les cégeps; les salaires sont réduits de 20% pendant trois mois. Le conciliateur modifiera le décret par l'ajout de 150 ETC pour les fonctions connexes et 200 charges à temps complet à l'éducation des adultes.

**1987** : Nombreuses grèves de chargées et chargés de cours dans les universités, dont celle à l'UQAM qui dure deux mois et qui fut interrompue par une loi spéciale. L'enjeu des conflits est la recherche de l'équité dans la rémunération.

**1988-1991** : Nouvelle étude sur la tâche dans les cégeps. La FNEEQ obtient un ajout de 400 ETC ainsi qu'une lettre d'entente sur les garanties de non-augmentation de la tâche.

**1991** : Première négociation concertée chez les chargées et chargés de cours : meilleure intégration à la vie universitaire, droit de représentation dans les instances universitaires et gain sur le plan du perfectionnement. Accès à un programme de retraite.

**1993-1997** : Début de la syndicalisation des étudiants salariés au Québec. Fondation du premier syndicat à l'Université McGill. Les compressions budgétaires frappent durement les établissements d'enseignement. Le gouvernement libéral se servira d'une commission parlementaire pour mettre en branle une importante réforme dans les cégeps. Après deux jours de grève illégale, la FNEEQ réduit les concessions à 144 ETC au lieu des 1200 exigés. Par la suite, dans le cadre de la recherche du déficit zéro, la FNEEQ cherche à protéger l'emploi des non-permanents et les assemblées acceptent en 1997 une réduction salariale de 3,57%, ce qui permet à la fédération de subir le moins de perte d'emplois. Les syndicats des établissements privés se mobilisent pour contrer les effets de la loi 102.

**1999** : Lors de la conclusion d'une entente négociée en décembre 1999, les professeurs de cégeps retrouvent leur niveau de revenu.

**2002** : La FNEEQ obtient une nouvelle structure salariale à la suite de la reconnaissance de l'ordre collégial dans l'enseignement supérieur.

**2004** : Mobilisation pour la défense du réseau collégial. La FNEEQ et la CSN y jouent un rôle de premier plan.

**2005** : Lock-out aux collèges Saint-Sacrement de Terrebonne et Notre-Dame-de-Lourdes. Avec l'appui de membres des deux autres regroupements, les enseignantes et les enseignants réussissent à contrer une augmentation de la charge de travail et des tentatives pour restreindre l'obtention de la permanence pour les plus jeunes enseignants.

**Décembre 2005** : À la suite de quelques jours de grève, le gouvernement Charest impose un décret et une loi répressive. En 2007, le Bureau international du travail (BIT) donnera raison aux syndicats qui avaient contesté la mesure et condamnera l'attitude du gouvernement Charest.

**2000-2008** : Trois cycles de négociations regroupées chez les chargées et chargés de cours marqués notamment par des grèves à l'Université Laval et à l'Université du Québec en Outaouais. Ces négociations résultent en un important rattrapage salarial : la rémunération d'une charge de cours passe de 4800 \$ à près de 8000 \$. Bonification des programmes de perfectionnement et d'intégration.

**2008** : Le comité paritaire sur la profession enseignante au collégial complète ses travaux. Les tuteurs et les tutrices de la Téléq et les étudiantes et les étudiants salariés de McGill (teaching assistants) mènent des grèves de plus de deux mois sur la reconnaissance de leur contribution à l'enseignement de l'université.

## POURQUOI se syndiquer?

Pour réaliser que l'on n'est pas seul face aux exigences d'un employeur. La force du nombre permet de mieux faire valoir son point de vue sur l'enseignement et sur les conditions de travail. Parce qu'un contrat de travail négocié (convention collective) rend beaucoup plus difficile l'arbitraire patronal. Parce qu'être syndiqué, c'est aussi l'assurance d'être représenté dans toutes les circonstances liées à l'exercice de sa profession.

### Pourquoi faire appel à son syndicat ?

Au-delà des avantages collectifs d'être syndiqué, la convention collective offre aussi des protections sur le plan individuel. Pour connaître ses droits ou pour avoir des informations sur les règlements et pratiques de l'établissement, il importe de s'adresser au syndicat. Quelques exemples :

- Pour vérifier l'attribution de sa charge d'enseignement. Si la personne représentant le syndicat constate que les règles d'attribution n'ont pas été respectées, le syndicat peut faire les démarches nécessaires auprès de la partie patronale afin que la situation soit corrigée. Si le problème perdure, le syndicat proposera des moyens en vue de corriger la situation, dont le recours au mécanisme de grief.
- Pour aider à faire face à des problèmes logistiques (locaux, horaire, équipement, etc.) qui conditionnent la qualité de l'enseignement.
- Pour trouver une réponse à des questions concernant les droits parentaux, le régime de retraite, la couverture d'assurance, etc.
- Pour toute question d'organisation et de respect du travail enseignant, de rémunération, de traitement arbitraire ou discriminatoire, de harcèlement, etc.

